Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0192

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 80 Procurations : 8

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , Mme BENECH Laurence , Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , Mme PADERNO PRIGENT Aline (suppléante de M. BERTRAND Régis), Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme FERRIER Florence , Mme FOURNIS-BEYOU Aurore , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme DRONIOU Marie-Louise à M. LAYUS Michel, M. EVEN Jean-Louis à Mme FERRIER Florence, M. FROGER Jérôme à Mme CLOAREC Anne-Laure, M. LAURENT Éric à M. EGAULT Gervais, Mme LOGNONÉ Jamila à M. CAMUS Sylvain, Mme MOLLE Anabelle à M. KERGOAT Yann, Mme NICOLAS Sonya à Mme GENÉTAY Stéphanie, M. ROBERT Éric à M. SEUREAU Cédric

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, M. LE BRIAND Gilbert

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SDAEP 22 - Rapport d'activité 2025

Exposé des motifs

Depuis la prise de compétence eau potable, la Communauté d'agglomération est adhérente au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP 22).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Les missions du SDAEP sont :

- gérer l'interconnexion et les barrages départementaux ;
- porter la réflexion du schéma départemental ;
- subventionner les travaux des collectivités ;
- ingénierie – assistance à maîtrise d'ouvrage
- service d'assistance technique au traitement de l'eau potable
- périmètre de protection et hydrogéologie

Le rapport d'activité de l'année 2025 a été transmis à Lannion-Trégor Communauté.

VU Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-39 et L. 5711-1 ;

VU Les statuts du SDAEP 22 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 88 pour)

DECIDE DE :

PRENDRE ACTE Du rapport annuel d'activité 2025 transmis par le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor tel que joint à la présente.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : – 2 OCT. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : – 2 OCT. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

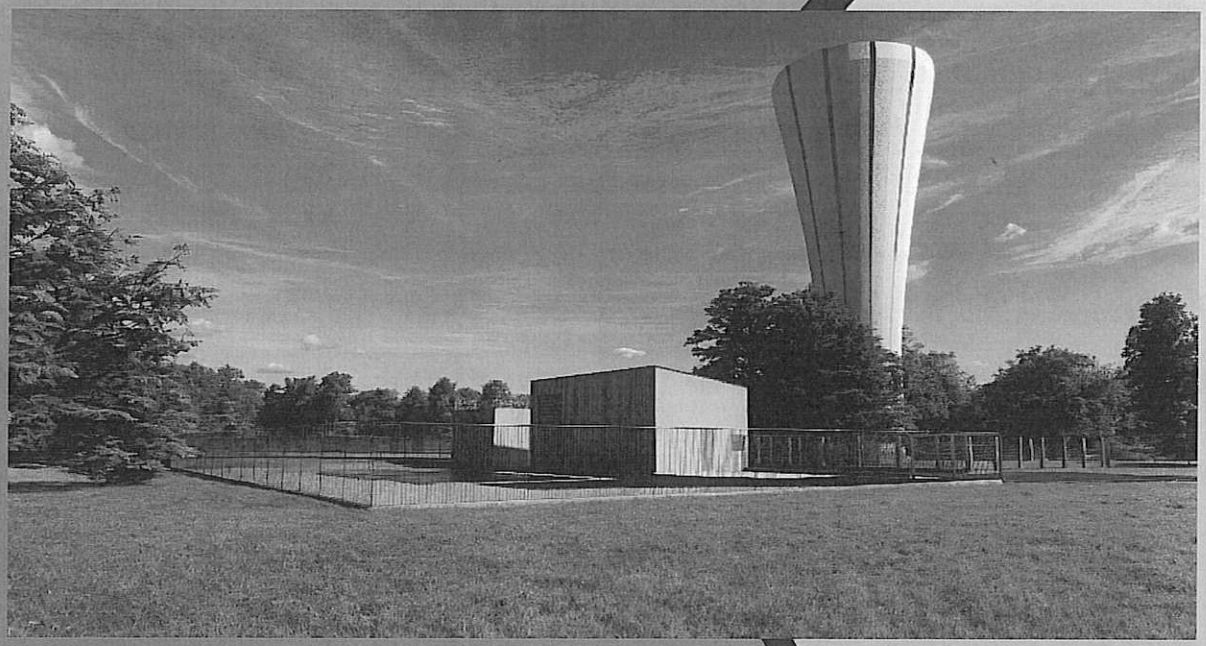
Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Sdaep 22

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CÔTES D'ARMOR

Rapport d'activité

— 2025 —



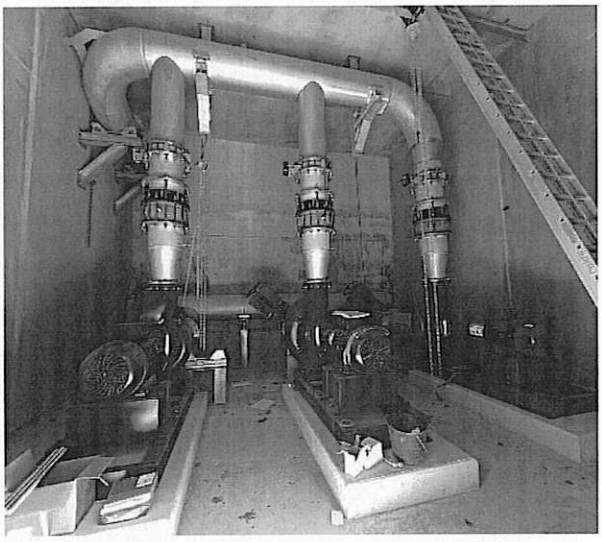
Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

SOMMAIRE

p. 3 Edito du président
p. 4 Faits marquants de l'année 2025
p. 5 Bilan du mandat 2020-2026
p. 6 Organisation de l'eau potable
p. 7 Présentation du SDAEP 22
p. 8 Les barrages départementaux
p. 11 Focus Plan de gestion du Gouët
p. 12 Bilan de fonctionnement, renouvellement du marché d'exploitation
p. 13 Travaux sur l'interconnexion départementale
p. 14 Observatoire de l'eau
p. 16 Mise à disposition des services du SDAEP 22
p. 17 Offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage PGSSE
p. 18 Focus carrières
p. 19 Schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable
p. 22 Service d'assistance technique au traitement de l'eau potable et périmètre de protection des captages
p. 26 Administration générale, finances et ressources humaines
p. 31 Presse



Renouvellement canalisation en fonte DN 500 à Uzel



Nouvelles pompes de lavage des filtres à sable à l'usine de la Ville Hatte

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

EDITO DU PRÉSIDENT

Vous tenez entre les mains le dernier rapport d'activité du mandat 2020-2026 qui illustre une nouvelle fois la diversité des actions du SDAEP 22 au bénéfice du service public d'alimentation en eau potable. Vous y trouverez les opérations menées par le syndicat sur la ressource en eau, sur l'avancement de la révision du schéma départemental, sur nos barrages et le réseau départemental d'interconnexion et un état de notre gestion administrative.

Le mandat aura été riche d'aléas climatiques : tempête Ciaran, sécheresse 2022, inondations en 2025 et 2026, sécheresses printanières, etc. Chaque fois, le SDAEP 22 s'est porté aux côtés des collectivités impactées notamment en mobilisant pleinement ses barrages ou le réseau départemental d'interconnexion. Les crises ont ainsi été absorbées sans contraintes majeures sur la continuité du service grâce aux choix techniques historiques.

Saurons-nous toujours faire face ?

Les conséquences du changement climatique, la dégradation de la qualité de l'eau par les produits de synthèse paraissent toujours plus sévères. Il appartiendra aux élus du mandat 2026-2032 de maintenir l'effort d'adaptation de nos services publics d'alimentation en eau potable à cette nouvelle donne en poursuivant la mise en œuvre du nouveau schéma directeur départemental. Bien sûr, dans le même temps, je n'oublie pas la nécessité de renouveler les infrastructures locales de production et de distribution de l'eau.

L'équation est difficile à résoudre mais notre capacité à « faire ensemble » en mobilisant un outil volontariste original, votre syndicat départemental, permettra sans nul doute de trouver une solution satisfaisante pour tous les costarmoricains.

Michel Raffray,
Président du SDAEP 22



Visite du barrage de la Ville Hatte par Monsieur le Préfet
15/10/2025

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

Le SDDAEP, aboutissement de 2 années de réflexions

La révision du Schéma Directeur Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDDAEP) a été approuvée par les parties prenantes en comité de pilotage réuni le 5 décembre 2025 à l'ISPAIA de Ploufragan. Ce document détermine notre action pour les 10-20 ans à venir à travers 3 axes et 14 objectifs.

Il restera à définir puis approuver en décembre 2026 le plan d'actions associé dont principalement les investissements à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat et les participations financières du SDAEP 22 aux projets réalisés par les collectivités adhérentes.

La crue de l'Arguenon

La pluviométrie du mois de janvier 2026 a été particulièrement importante notamment dans l'Est du département. En conséquence, plusieurs épisodes de crue sur l'Arguenon ont nécessité la mobilisation du SDAEP 22 et de l'exploitant du barrage de la Ville-Hatte (SAUR) afin d'optimiser au mieux les réglages du barrage avec l'objectif de limiter le risque d'inondations en aval.

La vigilance des équipes techniques, la coordination de tous les acteurs du bassin-versant de l'amont vers l'aval réunis en cellule de crise ont permis de gérer une crue qui aurait pu occasionner des débordements importants.

La protection des captages d'eau souterraine

Depuis quelques années, les autorités sanitaires renforcent la surveillance des molécules de synthèse présentes dans l'environnement. Toutes les collectivités adhérentes du SDAEP 22 sont pleinement mobilisées pour répondre à ce défi du 21ème siècle visant à préserver l'eau des micropolluants donc la santé publique.

Le SDAEP 22 accompagne les collectivités qui souhaitent réviser leurs périmètres de protection avec l'ambition de l'étendre à toute l'aire d'alimentation du captage et de limiter l'usage des produits phytosanitaires uniquement à ceux autorisés en agriculture biologique. Cette mobilisation a permis l'obtention de 4 nouvelles déclarations d'utilité publique en 2025.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

BILAN DU MANDAT 2020-2026

UN MANDAT MARQUÉ PAR DE NOMBREUSES ACTUALITÉS

- COVID19
- Sécheresse historique 2022
- Tempête Ciaran du 29 octobre 2023
- Année hydrologique 2025, d'une gestion de crue à une sécheresse en 6 mois
- Choc énergétique et inflationniste
- Emergence des micropolluants : métabolites, PFAS, ...
- Eutrophisation des retenues

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

- Procédure DSP dont le SMAP et le SMKU
- Accompagnement Gestion de service public
- Protection de la ressource (PPC)
- Service d'assistance technique Production d'eau potable
- Travaux
- Etudes diverses

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS

- Usine de Croix-Cholin
- Réfection des usines de production d'ESO
- Réservoirs d'eau traitée
- Etude patrimoniale et schéma directeur
- Révisions PPC

LE FONCTIONNEMENT DU SDAEP 22

- Election le 16 octobre 2020 pour cause de COVID19
- Comité = 19 réunions – 124 délibérations
- Bureau = 40 réunions – 283 délibérations
- Intégration de l'ensemble des communes de Lannion Trégor Communauté
- Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2021
- 40 ans du SDAEP 22 en septembre 2023 avec inauguration du nouveau siège
- Départ en retraite de Joël RIVALLAN Arrivée de Yann CAUET en juin 2021
- Recrutement de 3 chargés de mission : hydrogéologie, SDDAEP, Plan de gestion du Gouët et PGSSE
- Communication : rapport d'activité, brochures (Observatoire de l'eau, Hydrogéologie)

LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET PROJETS

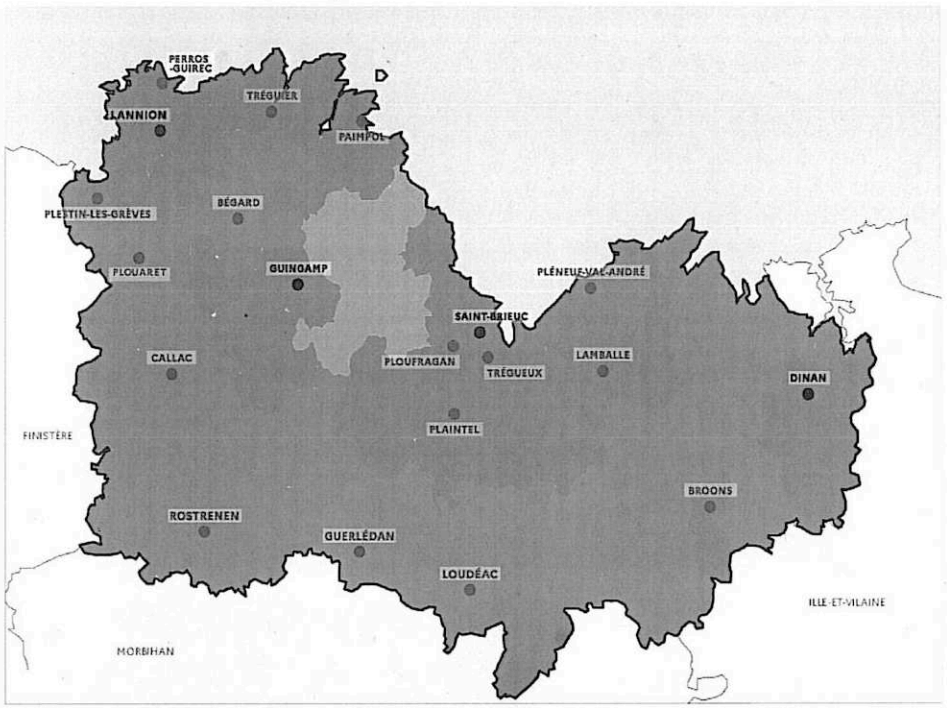
Environ 12 millions d'euros d'investissement

- Nouveau siège à Ploufragan
- Doublement de la conduite Côte du Goëlo Plourhan/Plerneuf
- Mise en service de la canalisation Croix-Cholin/Champs de Manœuvre
- Réfection du nœud d'interconnexion de St-Hervé
- Révision de la convention « Interconnexion »
- Point de livraison Eau traitée
- Point de livraison Eau brute du Gouët
- Dévalaison – Barrage de la Ville-Hatte
- Eau pour demain
- Révision du Schéma directeur départemental d'AEP
- Révision du Protocole départemental PPC – « 0-Phyto » dans les PPC d'eau souterraine
- Etude de danger sur les barrages
- Plan de gestion du Gouët
- Plan de Gestion de la Sécutité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)
- Projet La Poterie

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

ORGANISATION DE L'EAU POTABLE DANS LE DÉPARTEMENT

Les structures d'alimentation en eau potable au 1er janvier 2026



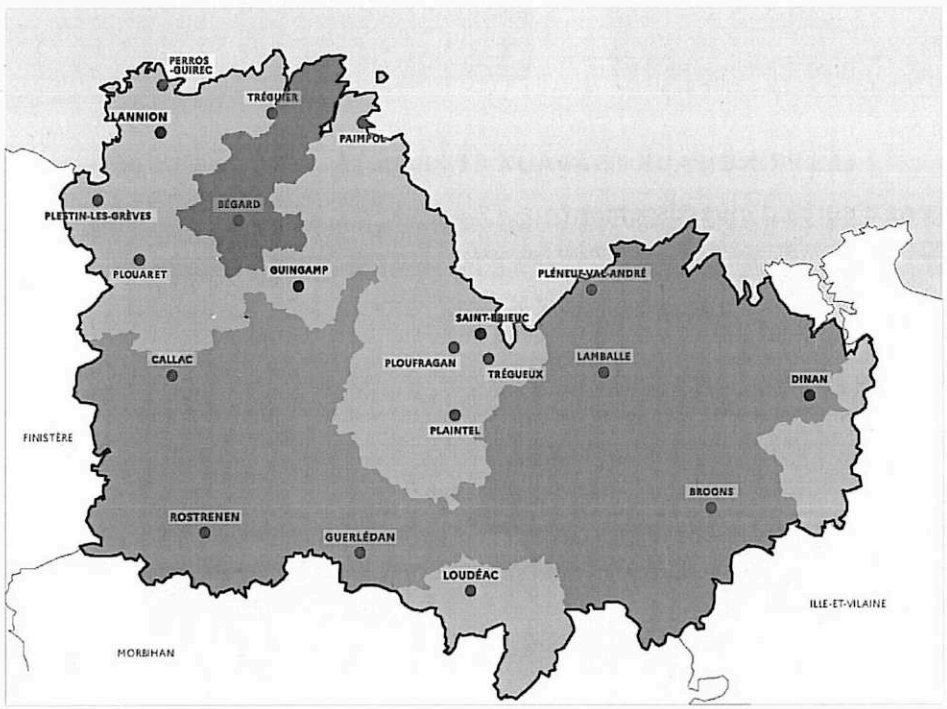
5 communautés d'agglomération

1 communauté de communes

13 syndicats

11 communes

Les syndicats mixtes de production d'eau potable au 1er janvier 2026



Syndicat mixte de Kerjaulez

Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre

Syndicat mixte de Kerne Uhel

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Découvrez la video de présentation du SDAEP 22

PRÉSENTATION DU SDAEP 22

Ses missions

- Gérer l'interconnexion et les barrages départementaux
- Porter la réflexion du schéma départemental
- Subventionner les travaux des collectivités
- Ingénierie - Assistance à maitrise d'ouvrage (AMO)
- Service d'assistance technique au traitement de l'eau potable (SATTEP)
- Périmètre de protection et hydrogéologie

Accompagner
Les collectivités dans le domaine de l'eau potable

Anticiper
Les besoins en eau

Sécuriser
L'alimentation en eau de tous les abonnés du département

Ses instances

Comité syndical
69 membres
et leurs suppléants

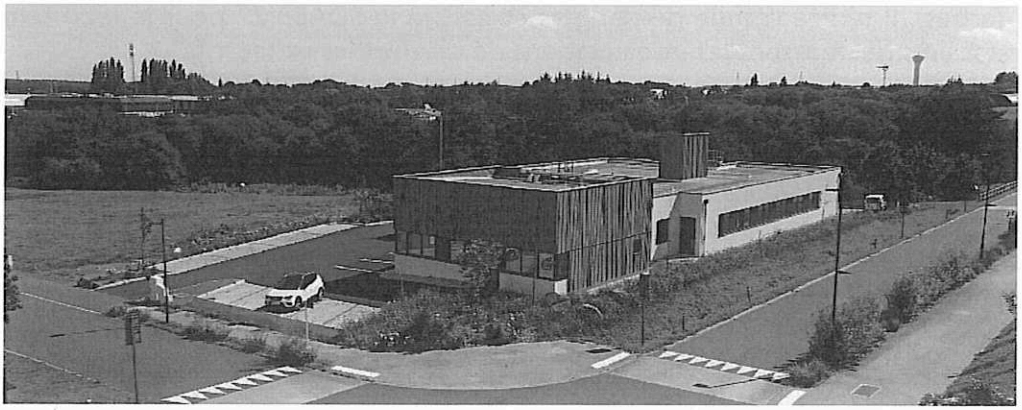
Bureau syndical
18 membres
dont 5 vice-présidents

Des représentants dans les commissions locales de l'eau, à l'assemblée bretonne de l'eau, au CRESEB, au CODERST pour les principales.

Les chiffres clés 2025

4 COMITÉS
31 délibérations

7 BUREAUX
54 délibérations



Siège du SDAEP 22 à Ploufragan

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

LES BARRAGES DÉPARTEMENTAUX

Depuis le 1er juillet 2018, le SDAEP 22 est le maître d'ouvrage des 3 barrages départementaux dont l'eau brute est destinée à produire de l'eau potable. L'exploitation des barrages a été confiée à la SAUR dans le cadre d'un marché de prestations de service qui s'achèvera le 31 décembre 2026.

Les 3 barrages sont associés à 3 usines d'eau potable qui prélèvent en exclusivité sur ces retenues. En 2025, les barrages ont fourni 25,6 millions de m³ d'eau brute à ces usines. Depuis 2018, et dans la continuité du Conseil Départemental, le SDAEP 22 a réalisé de nombreux travaux et études pour maintenir ces ouvrages en bon état d'exploitation et de surveillance.

L'étude de dangers des barrages



La réglementation impose aux maîtres d'ouvrages de barrages de réaliser des études de dangers selon une fréquence définie par la taille de l'ouvrage et du volume d'eau en amont.

Le barrage de St Barthélémy doit réaliser ces opérations tous les 10 ans (classe A), et celui de la Ville Hatte, tous les 15 ans (classe B).

Cette étude permet d'évaluer les niveaux de risques, de détailler les mesures aptes à les réduire et préciser les niveaux résiduels une fois les dispositions mise en œuvre. C'est par ailleurs une occasion d'améliorer les pratiques d'exploitation et de maintenance par l'analyse critique et la prise en compte des risques spécifiques de l'ouvrage.

De tels ouvrages peuvent être exposés aux risques de crues, de séismes, de glissement de terrain, de chute de blocs, de la rupture, ou de défauts liés à l'exploitation courante.

Etalé sur une à deux années, ce travail fait intervenir plusieurs prestataires qu'il convient de missionner selon les règles de la commande publique : mise en concurrence, transparence, équité, conformité administrative, etc. Le SDAEP 22 est accompagné par un bureau d'études spécialisé sur les barrages et détenteur d'un agrément ministériel (Rives & Eaux de Tarbes). Il rédige l'étude de dangers et assiste le SDAEP 22 pour le recrutement des prestataires qui réalisent les investigations de diagnostics exhaustifs.

Les premières investigations ont débuté en novembre 2024 et se sont poursuivies pendant l'année 2025.

Pour le barrage de la Ville Hatte, le dossier sera déposé en début d'année 2026 auprès des services de l'Etat, et instruit par la DREAL. Au vu du résultat de l'étude, le Préfet pourra prendre un arrêté de prescriptions complémentaires qui s'imposera alors au SDAEP 22.

Le dossier du barrage de St Barthélémy sera déposé avant le 31/12/26.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

La production hydroélectrique des barrages

Les barrages de Saint-Barthélémy et de Kerne Uhel sont équipés de génératrices hydro-électriques qui fonctionnent l'hiver lorsque le débit des cours d'eau est supérieur ou égal à leur débit d'amorçage :

Barrage de Saint-Barthélémy	Barrage de Kerne Uhel
3,5 m^3/s et 1,4 m^3/s	2,4 m^3/s.

Le démarrage de ces machines est ordonné par le SDAEP 22 et son exploitant, la SAUR. La période couvre en général les mois de décembre à avril. Au printemps cette production vient en compétition avec le remplissage des retenues qui vise à faire le plein avant la saison estivale. Par conséquent, les machines sont mises volontairement à l'arrêt pour ne pas concurrencer la mission prioritaire des barrages, l'alimentation en eau potable du territoire costarmoricain.

Les productions 2025 sont les suivantes :

Barrage de Saint-Barthélémy

2 198 793 kWh
soit ~3 000h de fonctionnement cumulé des 2 machines, et la consommation moyenne de ~990 personnes

Barrage de Kerne Uhel

175 959 kWh
soit 1 300h de fonctionnement qui représente 15% du temps annuel, et la consommation moyenne de ~80 personnes.

(base de 2 223 kWh/an/personne).

En octobre 2023, le SDAEP 22 a expédié en maintenance deux de ses 3 génératrices : la petite génératrice de St Barthélémy et celle de Kerne Uhel. La production 2025 du barrage de St Barthélémy est 40% plus élevée que l'année précédente car la génératrice n°2 n'a pas fonctionné en 2024. La production 2024 de l'unité de Kerne Uhel a été amputée de 2 mois (remise en service le 27/02/24). Ce retard explique la production supérieure en 2025 (+44%). Cette différence s'explique aussi par des régimes hydrologiques plus favorables en 2025.

Total des productions électriques
équivalent à la consommation du SDAEP 22
(bâtiment administratif et pompages)
= 2 357 752 kWh

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

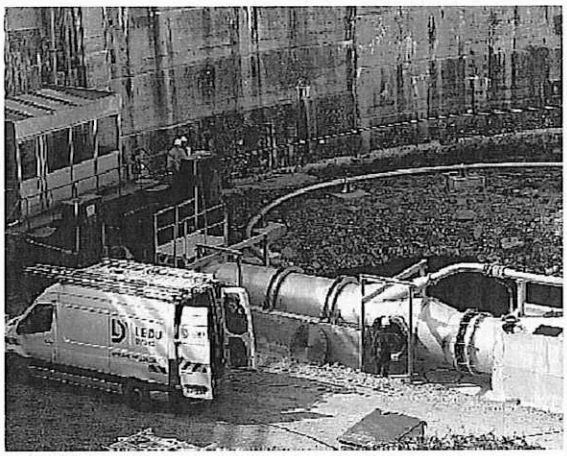
Restauration de la continuité écologique des barrages

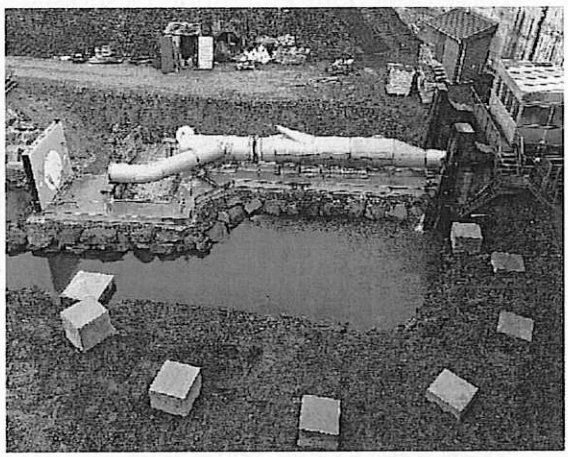
Le Code de l'Environnement demande aux maîtres d'ouvrage d'obstacle sur les cours d'eau d'assurer la circulation des poissons migrateurs. Deux des barrages du SDAEP 22 sont concernés par cette mesure : barrage de la Ville Hatte et St Barthélémy.

Pour la Ville Hatte, un dispositif de montaison des anguilles est installé depuis 1995 (ascenseur à poissons), et depuis 2022, le SDAEP 22 missionne la Fédération Départementale de la Pêche 22 pour réaliser un comptage pendant deux mois de l'été (juin et juillet). Les mesures sont satisfaisantes, mais on observe des variations annuelles pour partie lié à l'exploitation des ouvrages situés à l'aval du barrage, et pour partie lié aux variations saisonnières.

Pour la dévalaison des anguilles, le SDAEP 22 a validé un programme d'aménagement dont les travaux ont débuté en septembre 2025 (mise en place d'une grille Eicher). Pour ces travaux onéreux, le SDAEP 22 a sollicité le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Mise en œuvre de la dévalaison au barrage de la Ville Hatte





En complément de la grille Eicher, une peinture a été appliquée sur le coursier des évacuateurs de crues pour que les poissons ne soient endommagés lorsqu'ils dévalent sur la surface rugueuse du béton des coursiers.

Pour le barrage de St Barthélémy, l'étude préalable pour restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage n'apporte aucune solution technique adaptée à l'enjeu : la hauteur de chute est trop élevée (39 m) et les aménagements standards sont incompatibles avec la sécurité de cet ouvrage. Des discussions restent engagées avec les partenaires associés à ce dossier pour l'orienter vers des mesures compensatoires sur le milieu aval.

Autres travaux

- Restauration des locaux des stations de jaugeages ;
- Retrait du ponton de l'ancienne base nautique au Pont Noir ;
- Pose d'un carport sur la génératrice du barrage de Kerne Uhel ;
- Renouvellement des abris des sondes températures extérieures.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

FOCUS SUR LE PLAN DE GESTION DU GOUËT

Depuis 2003, les activités à l'intérieur du périmètre de protection immédiate de la retenue du Gouët étaient réglementées par un plan de gestion (obligation prévue par la DUP de 1994 ayant institué les périmètres de protection). Au regard de l'évolution du contexte local au cours des dernières années (publication d'un arrêté préfectoral de navigation en 2014, fermeture de la base nautique de Ploufragan en 2015, constatation de nouveaux types d'activités...), ce document n'était plus adapté, devenait difficilement applicable et nécessitait donc d'être révisé.

Par délibération en date du 11 juin 2021, le bureau syndical du SDAEP 22 a décidé d'engager la refonte du plan de gestion des activités situées au sein du périmètre de protection immédiate de la retenue. Afin de conduire cette révision, un chargé de mission a été recruté en interne pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Cette démarche a été jalonnée de nombreuses instances de travail (comités de pilotage, comités techniques, réunions bilatérales et ateliers de concertation) et le document révisé a été approuvé par délibération du comité syndical du SDAEP 22 en date du 19 décembre 2025, puis par délibération de la commission permanente du Conseil départemental le 9 février 2026.

La démarche de refonte s'est articulée autour de trois phases successives

DIAGNOSTIC ▶ **CONCERTATION** ▶ **PLAN DE GESTION**

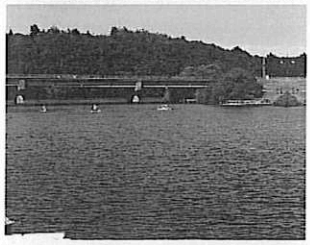
Un diagnostic initial visant à recenser l'ensemble des activités présentes et à identifier les problématiques réglementaires et de gestion associées ;

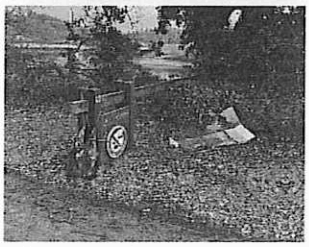
Une phase de concertation (3 matinées d'ateliers) associant les partenaires et acteurs concernés par la gestion des activités aux abords de la retenue ;

Le calibrage et la rédaction du plan de gestion révisé, intégrant les orientations réglementaires et le programme d'actions.

La programmation temporelle de mise en œuvre des actions établies s'échelonne jusqu'en 2030 pour un montant total estimé à 29 000 €, répartis entre les différents maîtres d'ouvrages (SDAEP 22 et CD 22).







Thématiques des actions

Axe 1 : Préservation de la ressource en eau, prévention des risques sanitaires y compris pour les usagers et mise en évidence de la réglementation

Remise en état des barrières et chicanes d'accès au site	Installation d'une signalétique informative sur la vocation de la retenue, la présence du PPC et la problématique des cyanobactéries	Installation d'une signalisation prescriptive (interdiction de baignade, zones de navigation autorisées, activités nautiques autorisées...)

Axe 2 - Mise en valeur du site et optimisation des activités récréatives

Définition d'une stratégie concertée sur l'affichage informatif relatif aux activités récréatives	Remplacement et/ou gestion du mobilier (bancs, poubelles, tables de pique-nique...)	Constitution de groupes de travail pour étudier des possibilités d'amélioration : accès des secours, gestion du stationnement.

Enfin, début 2026, le plan de gestion révisé a été porté à la connaissance des services de l'Etat afin qu'un nouvel arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires, abrogeant et remplaçant celui du 10 octobre 2003 puisse être pris.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

BILAN DE FONCTIONNEMENT DE L'INTERCONNEXION DÉPARTEMENTALE

Mobilisation de l'interconnexion pour des soutiens ou secours

Le réseau d'interconnexion a été régulièrement sollicité en 2025. En premier lieu, pour l'alimentation quotidienne des secteurs sans unités de production (Côte du Goëlo, secteur sud de Leff Armor Communauté, Plaintel) mais aussi en soutiens ou secours de secteurs ayant leurs propres ressources qui ont demandé du renfort.

Le nombre total de soutiens atteint 51 sur l'année 2025

Maintenance des usines de production	16
Travaux sur les usines de production et sur les réseaux	6
Panne d'usine ou difficulté de traitement	14
Gestion de crise	6
Soutiens prolongés en raison étiage	6
Soutiens pour cause de pollution eau brute	3

Les soutiens les plus importants ont été :

- Au SMAP lors de la casse du réseau alimentant le secteur côtier (8-9 août) : 10 000 m³ en 2 jours ;
- Au SMKU en raison de l'étiage sévère été 2025 : 480 000 m³ (de juillet à fin septembre 2025) (entre 4 000 m³/j et 6 000 m³/j) ;
- À Guingamp pendant l'arrêt de l'usine de Kerano : 10 jours à 6 400 m³/j ;
- À l'usine de Croix Cholin mise au point automatisme 6 000 m³/j.

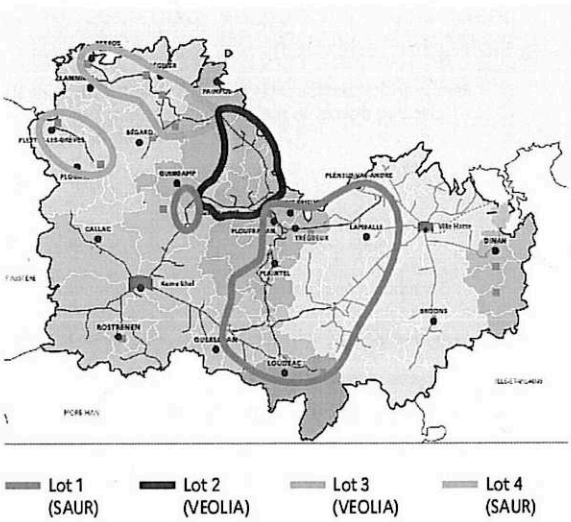
Marché d'exploitation du réseau départemental d'interconnexion

Le SDAEP 22 recourt à des prestataires de service pour l'exécution des tâches d'exploitation, de maintenance et partiellement de renouvellement de l'infrastructure départementale.

L'exploitation des ouvrages comprend

- Suivi de fonctionnement et interventions aux réservoirs de stockage, pompages, postes de livraison, accessoires hydrauliques de réseau, débitmètres de livraison
- Suivi : visites, contrôle de la qualité de l' eau distribuée
- Maintenance préventive : entretien usuel, nettoyage, entretien génie civil, maintenance électromécanique, vérifications périodiques réglementaires, recherche de fuites...
- Maintenance curative et réparations
- Renouvellement des équipements
- Approvisionnement en réactifs nécessaires au traitement (chlore)
- Gestion de l'alimentation en mode sanitaire
- Gestion de l'alimentation en mode secours
- Gestion des alarmes
- Astreinte

Le marché de prestation de service est conclu pour une durée de 5 ans (2026 à 2030). Il a été alloti en 4 lots géographiques attribués à SAUR (lot 1 et 4) et VEOLIA (lot 2 et 3) pour un montant global de 3 794 988,61 € HT.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

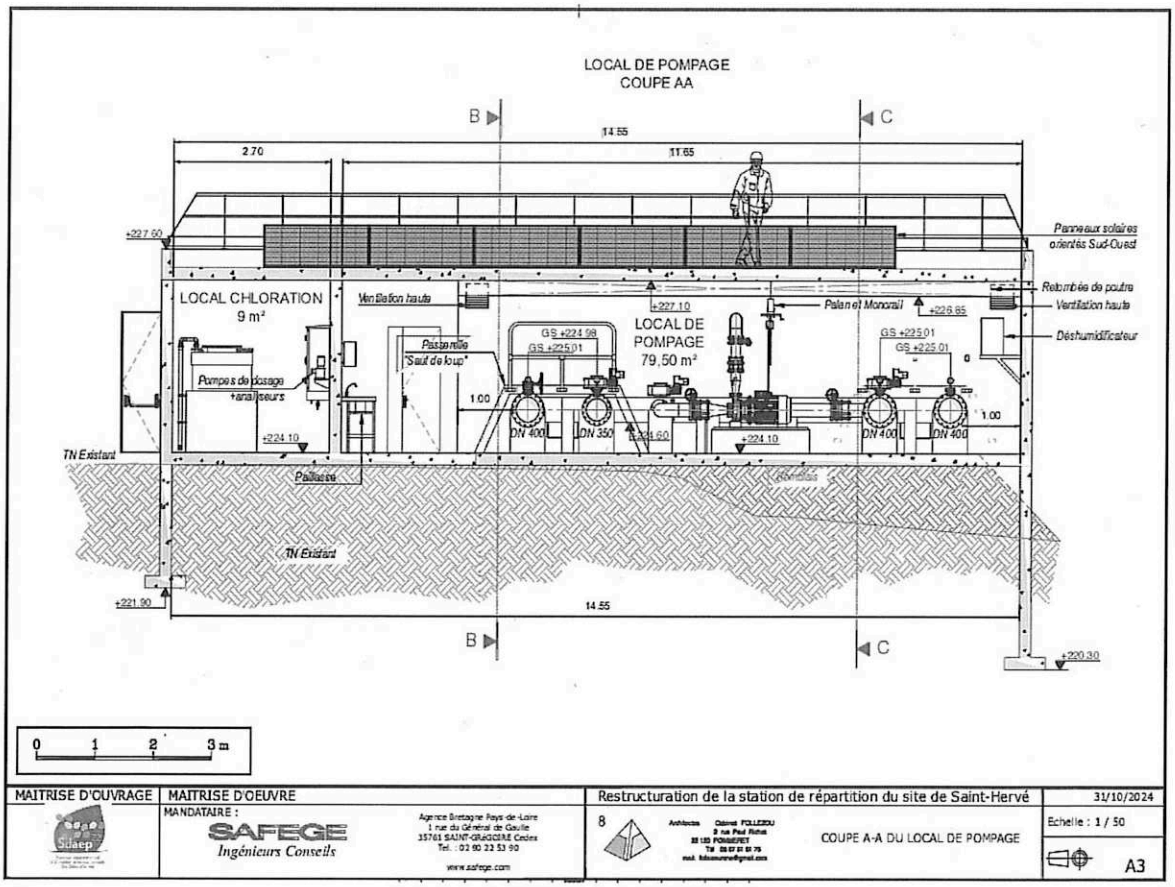
Principaux travaux engagés en 2025

Des travaux d'amélioration, d'extension et de renouvellement ont été réalisés ou engagés en 2025 :

- Maîtrise d'œuvre du projet de station de traitement de La Poterie
- Renouvellement du nœud de répartition de St-Hervé
- Renouvellement d'une canalisation DN500 au lieu-dit Les Aulnaies-Cades
- Raccordement et poste de livraison de Pradig Glas à Lannion
- Nombreuses petites interventions sur les pompages et points de livraison avec les exploitants (SUEZ, SAUR, VEOLIA)

Le SDAEP des Côtes-d'Armor gère un patrimoine composé de :

- 7 réservoirs d'eau potable
- 16 stations de pompage
- 63 points de livraison
- 293,4 km de réseau



Restructuration de la station de répartititon du site de Saint-Hervé

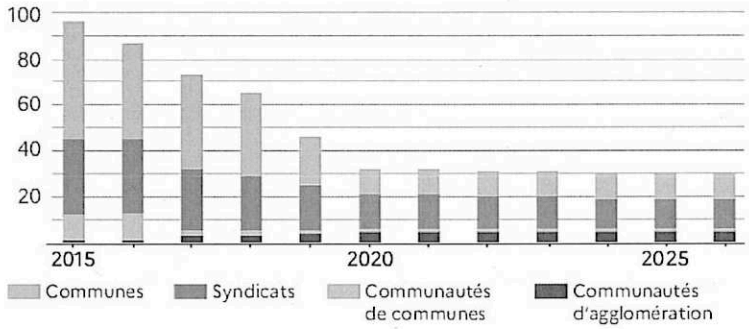
Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Les chiffres clés du service d'eau potable dans les Côtes d'Armor en 2024

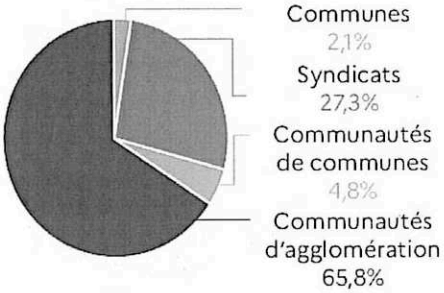
ORGANISATION DU SERVICE

Depuis 2015, les réformes territoriales ont concentré la compétence eau potable au niveau intercommunal, réduisant le nombre de collectivités gestionnaires de 96 à 30.

Evolution du nombre de collectivités compétentes



Répartition des abonnés par type de collectivités compétentes (2024)



Mode de gestion

En 2024, la régie regroupe 47 % des abonnés avec 33 services, contre 53 % pour la délégation de service public avec 39 services.

PRIX GLOBAL DE L'EAU

Facture pour 120m³ en 2025

Consommation de référence d'un ménage

Prix global
784,90 € TTC soit 6,54 €/m³
+3,59% par rapport à 2024

dont eau potable
371,67 € TTC soit 3,10 €/m³
+5,64% par rapport à 2024

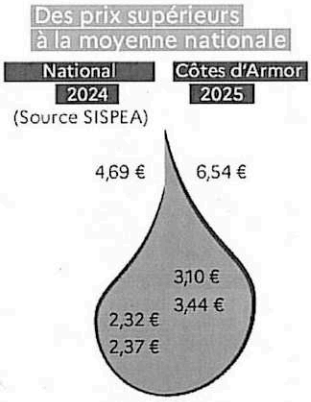
et assainissement collectif
413,23 € TTC soit 3,44 €/m³
+1,82% par rapport à 2024

Des prix différents selon les collectivités

Prix en € TTC/m³ pour 120 m³ consommés

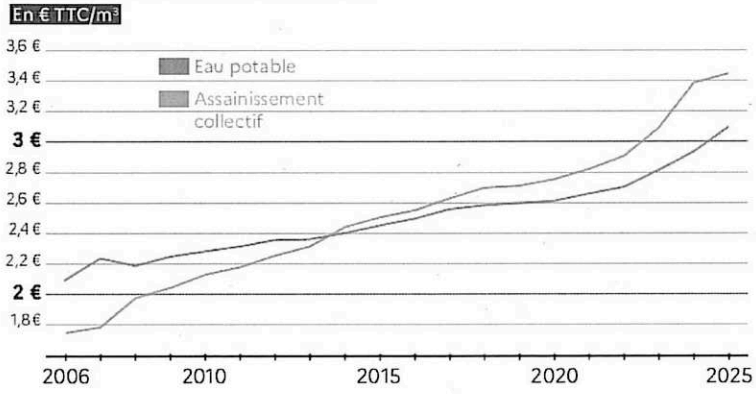
	Minimum	Moyen	Maximum
	4,44 €	6,54 €	11,64 €
	2,38 €	3,10 €	4,24 €
	1,41 €	3,44 €	7,96 €

Des prix supérieurs à la moyenne nationale



Evolution des prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif en € TTC/m³, y compris redevances de l'Agence de l'Eau et SDAEP pour 120 m³ consommés

En € TTC/m³



Evolution moyenne des prix dans les Côtes d'Armor

Entre 2006 et 2025 augmentations plus rapides que l'inflation (+1,65%/an).

- Prix de global de l'eau : +2,88%/an
- Eau potable : +2,11%/an
- Assainissement collectif : +3,68%/an

→ Le prix de l'assainissement collectif augmente plus rapidement que le prix de l'eau potable.

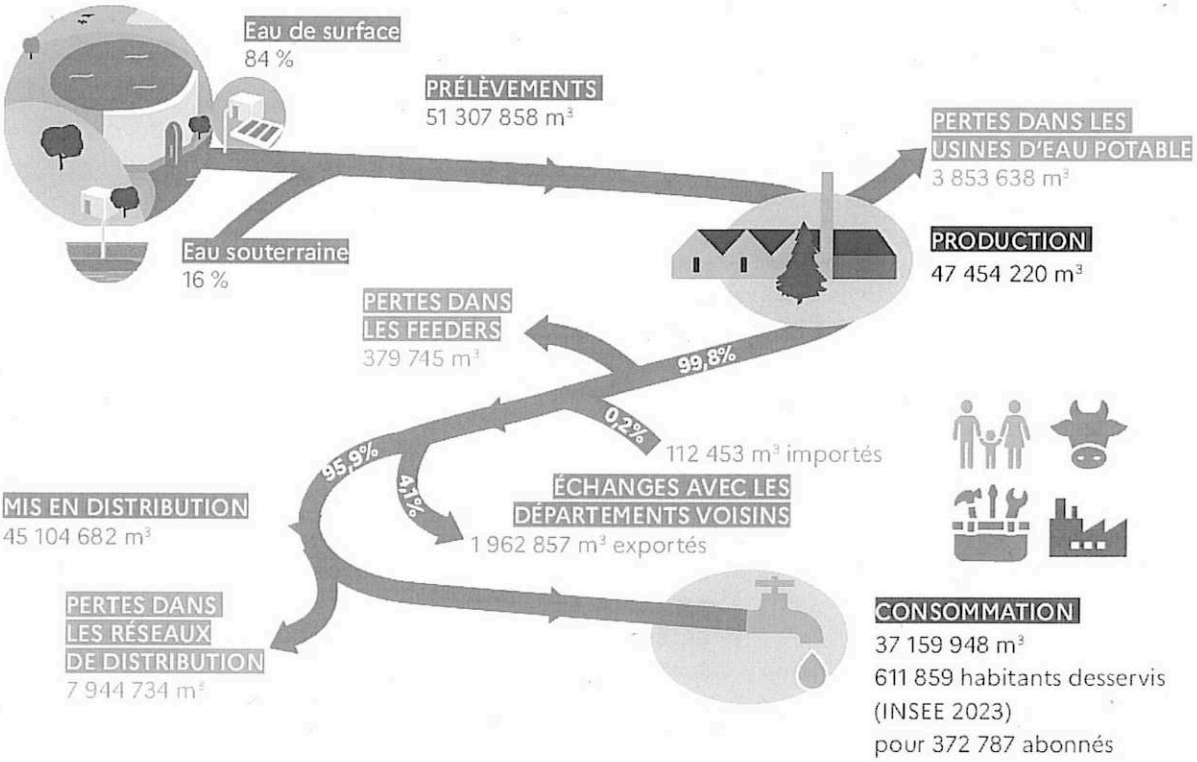
Endettement des services d'eau potable

2024

- Encours de la dette : 92 236 000 € (soit 247 €/abonné)
- Annuités : 8 630 000 € (soit 23 €/abonné)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

DONNÉES TECHNIQUES



INDICATEURS TECHNIQUES

Rendement des usines = 92,5 %
Rendement du réseau de distribution = 86,1 %
Rendement primaire = 82,4 %
Indice linéaire de pertes (ILVNC) = 1,20 m³/j/km
Taux de renouvellement = 0,70 %/an

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Taux de conformité microbiologique = 99,8 %
Taux de conformité physico-chimique = 99,7 %
(contrôle réglementaire de l'Agence Régionale de Santé)

PATRIMOINE

→ Production : 91 stations de production d'eau potable (capacité nominale 20h/24h = 212 000 m³/j)



Eau de surface

4 retenues
111 000m³/j : 52,3 %

14 au fil de l'eau
61 000m³/j : 28,8 %

73 sur la ressource souterraine
40 000m³/j : 18,9 %

→ Réservoirs : 345 (capacité de stockage = 290 000 m³)

→ Réseau : 19 077 km

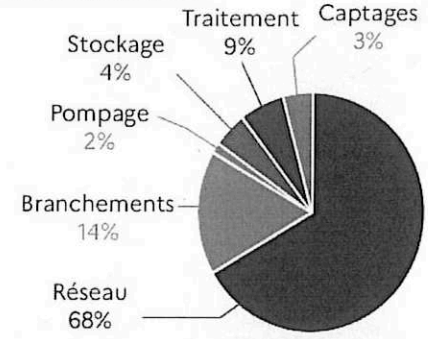
interconnexion départementale
299 km

syndicats de production
607 km

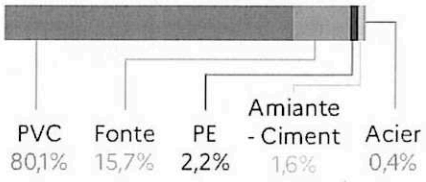
distribution
18 171 km

→ Valeur estimée du patrimoine :
3,5 milliards d'euros (2026)

Répartition en %



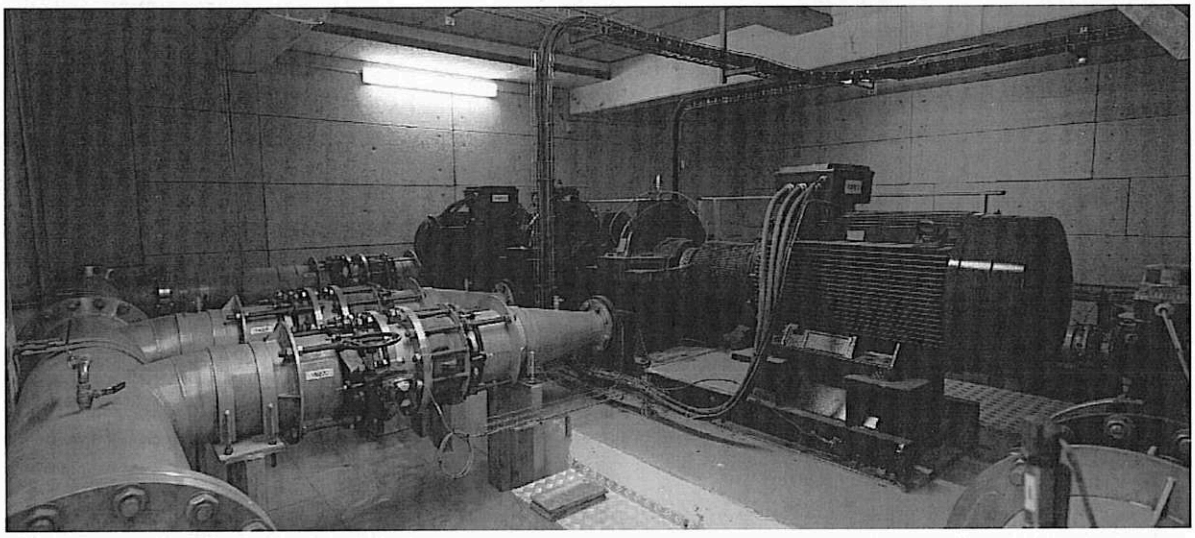
Matériaux dans les canalisations de distribution d'eau potable



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Des accompagnements sur mesure pour les collectivités

Collectivité	Objet
Lannion Trégor Communauté	AMO – Accompagnement simplifié de la procédure DSP – Presqu'île de Lézardrieux et Traouiéro
Lannion Trégor Communauté	AMO – Travaux de construction de 2 réservoirs au sol sur le site de Pradig Glas à Lannion
Syndicat du Lié	AMO – Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant les tranches de travaux à bon de commande 2026-2027
Syndicat du Lié	AMO – Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre concernant les tranches de travaux 2026-2027
Leff Armor Communauté	Assistance technique – station de traitement d'eau potable : • Mission n°1 : audit SATTEP (gratuit) • Mission n°2 : formations appliquées aux usines reprises en régie
Commune d'Uzel	AMO – Marché de travaux – Pose de compteurs de sectorisation et de réducteurs/stabilisateurs de pression sur le réseau communal
Guingamp Paimpol Agglomération	Suivi de contrat DSP – Secteur de Bourbriac – période 2025-2028
Commune d'Uzel	Révision du PPC de Kéribet
Syndicat de l'Hilvern	Renforcement réseau AEP secteurs de la Gare et de Calagan et création du réseau d'eau potable du futur lotissement de Calagan sur la commune de St Caradec
Syndicat de Corlay Le Haut Corlay	Suivi des travaux d'entretien des stations des neuf fontaines et de la ville Jouan
Syndicat Mixte de Kerjaulez	Mission GSP 2025 à 2036
Syndicat de la Motte Trevé	Mission GSP 2025 à 2036
SMAP – SMKU	Mise à disposition d'une ingénieure en appui au SMAP et au SMKU pour la réalisation des travaux



Pompage des Croix à Ploufragan

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

OFFRE D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE PGSSE

Des agents spécialisés pour une démarche spécifique

Comme prévu par la règlementation (arrêté ministériel du 03 janvier 2023), chaque PRPDE doit réaliser un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) avant le 12 juillet 2027 pour la partie « captage » et avant le 12 janvier 2029 pour la partie production et la distribution.

PRIX
=
3 000 € (forfait de base)
+ 1 000 € par PGSSE supplémentaire

Considérant qu'un PGSSE comprend :
1 ressource + 1 usine + 1 réseau de distribution

L'objectif de la démarche PGSSE vise, selon une approche globale, à évaluer les risques et identifier des mesures de gestion appropriées afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

En 2025, le SDAEP 22 a informé ses adhérents qu'il proposerait, à compter du 1er janvier 2026, une mission d'accompagnement des collectivités à l'élaboration et à l'animation de leur PGSSE. Deux agents ont été recrutés pour conduire cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les collectivités volontaires ont conventionné avec le syndicat départemental moyennant un prix forfaitaire de prestation déterminé.

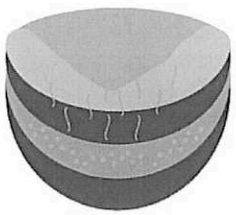
En 2026, les collectivités accompagnées par le SDAEP 22 pour la réalisation de leurs PGSSE sont les suivantes :

- Lamballe Terre & Mer ;
- Leff Armor Communauté ;
- Syndicat de Goas Koll Traou Long (secteur Goas Koll) ;
- Commune de Guerlédan ;
- Commune de Grâce-Uzel ;
- Commune d'Allineuc.

Des délais règlementaires à respecter

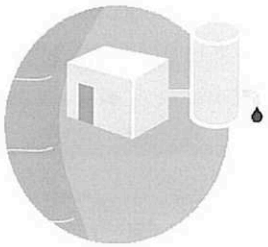
Avant le 12 juillet 2027

Zone de captage

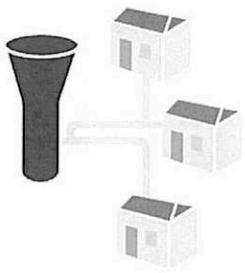


Avant le 12 janvier 2029

Production d'eau potable



Distribution



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

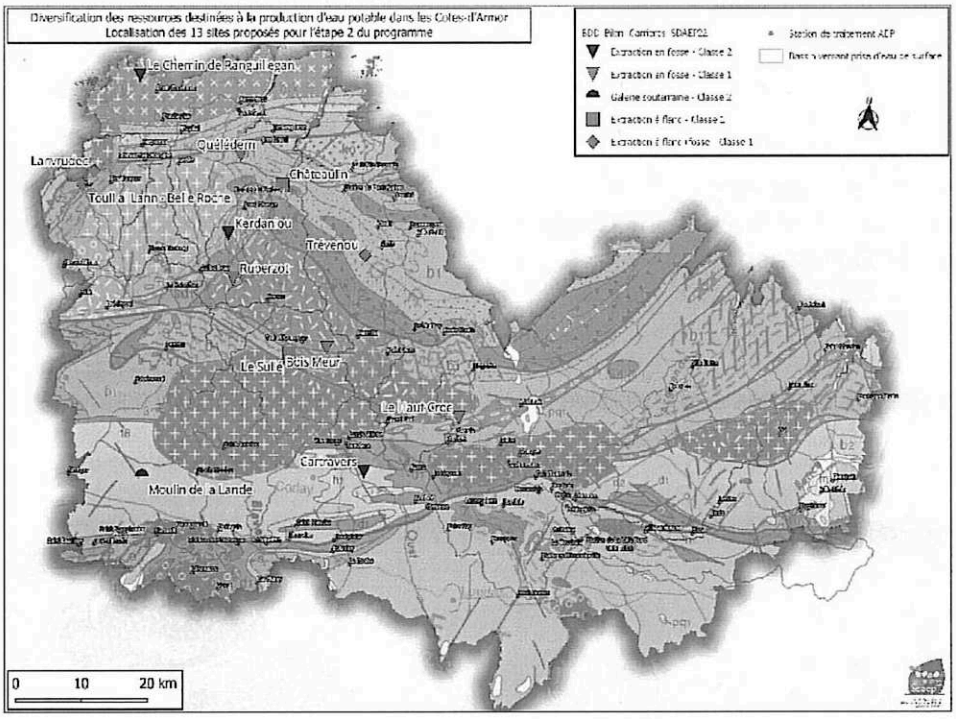
FOCUS CARRIÈRES

Suivant l'évolution climatique actuelle, les épisodes pluviométriques déficitaires comme en 2022 peuvent créer de plus en plus régulièrement des périodes d'incertitudes et de tensions sur l'approvisionnement en eau potable. Dans ce contexte, et répondant à sa mission première de sécurisation de l'alimentation pour tous les abonnés du département, le SDAEP 22 a entrepris d'étudier les possibilités de diversification des ressources à partir des carrières en activité ou fermées.



Carrière du Sullé à Saint Adrien

Une première phase d'analyse de leur contexte hydrogéologique, de leur géométrie, et des enjeux liés à la production d'eau potable dans les secteurs géographiques concernés, a permis de retenir 13 sites sur lesquels approfondir les connaissances concernant : la propriété et les usages, le volume stocké et son temps de renouvellement (débit d'exhaure), la qualité de la ressource, le cadre réglementaire et environnemental.



7 sites ont déjà fait l'objet d'une analyse complémentaire qui a notamment permis d'évaluer des stocks potentiels compris entre 300 000 m³ et plus de 2 millions de m³. Les débits d'alimentation par les eaux souterraines y sont a priori très variables. Des bémols liés aux usages actuels ou passés, ou encore à la qualité de la ressource, ont aussi pu être identifiés.

Si les dernières informations recueillies indiquent des potentiels intéressants, des investigations plus poussées sont généralement requises pour évaluer plus précisément la faisabilité de tels projets (pompages, bathymétrie, analyses).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

SCHÉMA DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La révision du schéma directeur départemental d'alimentation en eau potable a été initiée par le SDAEP 22 en novembre 2023. L'année 2024 a permis d'établir le bilan ressources disponibles, besoins en eau actuels et futurs du département. Les besoins des milieux aquatiques et l'impact du changement climatique ont été particulièrement étudiés. L'année 2025 était consacrée à la co-construction de la stratégie du schéma directeur et à l'ébauche d'un plan d'actions associé.

Cette étude de deux ans avait pour ambition d'associer dans une démarche de co-construction les collectivités adhérentes du syndicat avec tous les acteurs de l'eau dans le département : Etat, collectivités, Commissions Locales de l'Eau, associations et chambres représentatives d'usagers et de protection des milieux aquatiques. Un rappel des nombreuses réunions techniques et politiques durant ces deux années atteste de cette volonté de co-construction d'une feuille de route commune pour le partage de la ressource, la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la prise en compte des milieux aquatiques :

2024

- 4 comités techniques,
- 2 bureaux de comité de pilotage,
- 1 journée de comité de pilotage organisée sous forme d'un colloque.

2025

- 2 comités techniques,
- 3 ateliers stratégiques mixtes élus-techniciens,
- 3 bureaux de comité de pilotage
- 1 comité de pilotage d'approbation de la stratégie.



L'approbation de la stratégie a fait l'objet d'un temps fort de communication durant lequel Michel Raffray a pu remercier l'implication de chacun et mettre en valeur la qualité des échanges durant toute la démarche, qualifiant ainsi le département de « territoire où l'on sait se parler et trouver des solutions communes ».

La stratégie approuvée en comité syndical du SDAEP 22 est construite sur un triptyque incluant par ordre d'importance la sobriété et l'efficacité hydrique, la préservation de la qualité de l'eau et la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Ces trois axes sont déclinés en 14 objectifs puis en 34 actions. Le plan d'actions et le plan pluriannuel d'investissements du SDAEP 22, en cours de finalisation, seront approuvés par le prochain comité syndical en fin d'année 2026.

Cette stratégie doit permettre de relever les défis imposés par le changement climatique, la disponibilité de la ressource intégrant une meilleure préservation des milieux aquatiques et la réduction des besoins à questionner de manière collective.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Les 14 objectifs de la stratégie ont pour ambition de couvrir l'ensemble des leviers à mobiliser pour renforcer et pérenniser la solidarité départementale dans le partage de la ressource et l'effort de sobriété :

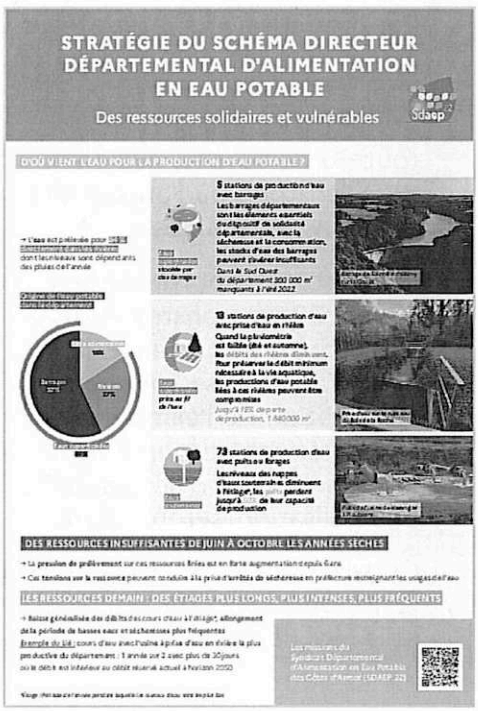
- Le partage et le développement des données et d'indicateurs partagés, socles de toute réflexion commune ;
- La prise en compte des besoins des milieux aquatiques ;
- La réduction des besoins par un engagement collectif dans la sobriété et l'efficacité hydrique ;
- La prévention pour la préservation de la qualité de l'eau et l'amélioration du traitement curatif de potabilisation ;
- La continuité de service, le développement et la gestion patrimoniale des infrastructures de production, transport et distribution d'eau potable ;
- La recherche de nouvelles ressources et le stockage destiné à la production d'eau potable commune ;
- La gestion solidaire du partage d'un bien commun en période de sécheresse.

Une brochure synthétique de la révision du schéma directeur départemental est disponible. Elle reprend les éléments des panneaux synthétiques produits lors du second comité de pilotage :

- Les ressources en eau potable
- Les besoins actuels et futurs
- Le bilan départemental ressources-besoins actuel et futur
- Le rôle et les missions du SDAEP 22

La brochure présente également la stratégie du schéma directeur :

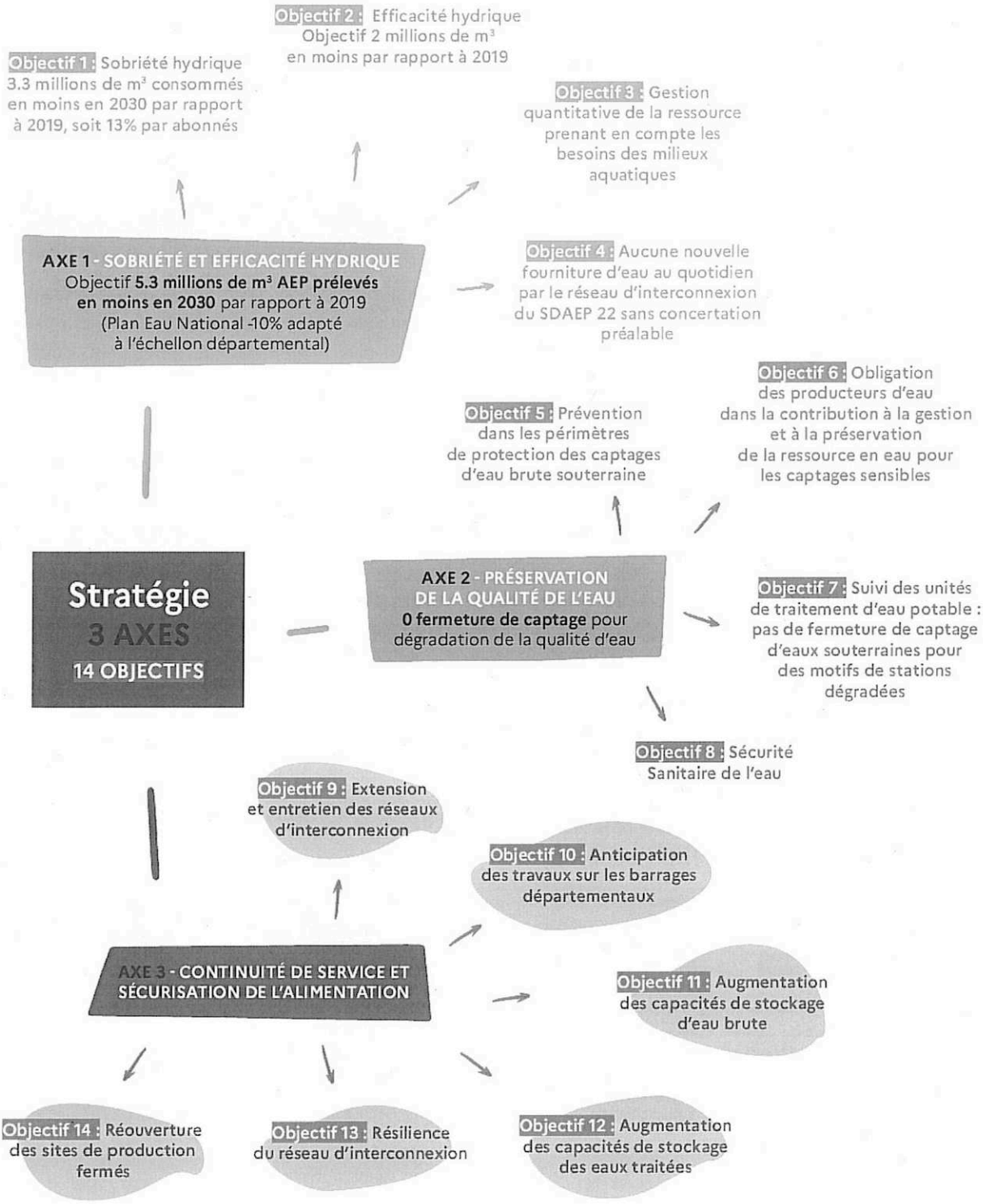
- 3 axes, 14 objectifs, 34 actions proposées à ce jour
- Une carte des réseaux d'interconnexion en projet
- Une proposition de taux de subventions du SDAEP 22 qui seront soumis à l'approbation du Comité Syndical avec le plan d'action
- La place du schéma directeur départemental dans le cadre d'une gestion concertée et durable de l'eau.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE

→ coconstruite autour de **3 axes principaux**
→ déclinée en **14 objectifs**
→ **34 actions** sont proposées, à ce jour, pour mettre en oeuvre cette stratégie.



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES (SATTEP-PPC)

Ce service composé de 6 agents assure des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'animation départementale et de gestion de nos propres infrastructures et activités. Son action s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la qualité de l'eau potable et de préservation durable des ressources.

Le traitement de l'eau potable

Audit de fonctionnement des stations de traitement : Cette mission portée par deux agents expérimentés du SATTEP (1.3 ETP) vise à accompagner les collectivités dans l'optimisation du fonctionnement de leur station de traitement.

Elle se traduit par la réalisation de visites complètes incluant des analyses in situ et en laboratoire, ainsi que la rédaction de rapports détaillés assortis d'observations et de recommandations opérationnelles.

BILAN 2025

- 9 visites de stations réalisées
- 7 rapports d'audit produits

Après avoir audité 93 % du parc départemental, l'analyse transversale des diagnostics met en évidence des dysfonctionnements de la filière de traitement dans plus de 40 % des installations. Par ailleurs des besoins de réhabilitation du génie civil également identifiés dans plus de 40 % des cas. Ces constats confirment la nécessité de poursuivre les efforts d'accompagnement technique auprès des exploitants.

Accompagnement et formation

Le service a également renforcé son appui aux collectivités par la formation d'agents d'exploitation directement sur site. Nos agents soutiennent également les collectivités dans l'élaboration et la structuration de documents d'exploitation.

En complément, le SDAEP 22 a organisé en 2025 une formation dédiée au Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), d'une durée de 2,5 jours, ayant réuni 15 agents issus des collectivités territoriales du département. Formation assurée par l'Office International de l'Eau.

La protection de la ressource

Depuis 2019, le SDAEP 22 s'engage activement auprès des collectivités en charge de l'eau potable dans des démarches de reconquête de la qualité de l'eau. La mission portée par deux agents s'articule autour de plusieurs thématiques :

Animation et coordination départementale

Le service pilote et anime une dynamique collective qui s'est traduite en 2025 par un travail de révision du protocole départemental de protection des captages d'eau ainsi que le barème d'indemnisation des exploitants et propriétaires concernés par les procédures PPC. Ce projet prendra fin en 2026.

Accompagnement des démarches « captages prioritaires »

Le service assiste une partie des collectivités engagées dans ces démarches : 2 captages pour la phase d'étude et 2 autres dans le cadre de la mise en œuvre de leur plan d'action.

Accompagnement des procédures de révision de périmètres

Le service accompagne les collectivités dans la révision des périmètres de protection d'eau souterraine visant le «0 phyto ». En 2025, cette mobilisation a permis l'obtention de 4 déclarations d'utilité publique (DUP) relatives à des captages d'eau souterraine.

Suivi et surveillances des périmètres de protection

A la demande de la collectivité, le service réalise des visites terrain des PPC afin de vérifier le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral. En 2025, le service a produit 3 rapports de surveillance.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

L'hydrogéologie

Afin de renforcer son expertise technique et de développer de nouveaux axes d'intervention à l'échelle départementale, le SDAEP 22 a recruté un hydrogéologue en 2023. Celui-ci assure également une mission d'appui technique auprès des collectivités en charge de la production d'eau potable.

En 2025, son intervention s'est articulée autour des axes suivants :

Identification et valorisation de nouvelles ressources

- Exploration de carrières présentant un fort potentiel de mobilisation de la ressource (*voir focus page 18*) ;
- Approfondissement des études engagées sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération, dans la continuité des travaux initiés en 2024.

Analyse de ressources existantes

- Étude de captages abandonnés ou fermés susceptibles d'être remis en service, afin de diversifier les ressources en eau potable.

Structuration et gestion des données

- Déploiement de l'outil « SeQoya », développé par Aquasys, destiné à faciliter le recueil, la centralisation et l'exploitation des données de production d'eau potable à l'échelle départementale, notamment dans le cadre du suivi de l'« arrêté cadre sécheresse ».

Appui technique aux collectivités

- Exploitation des puits et forages, délimitation des aires d'alimentation ;
- Recherche de nouvelles ressources, y compris prises d'eau ;
- Compréhension du fonctionnement hydrogéologique dans le cadre d'une contamination de la ressource aux PFAS.

Le SDAEP 22 a produit un guide technique pour améliorer l'exploitation et le suivi des captages d'eau souterraine en 2025 :



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Le suivi de l'eutrophisation des plans d'eau

Depuis le transfert des barrages en 2018, le SDAEP 22 assure le suivi de l'eutrophisation des retenues d'eau sur la période estivale, de mai à octobre. Ce suivi concerne les trois retenues départementales ainsi que l'étang de Jugon-les-Lacs, pour le compte de Lamballe Terre et Mer.

Objectifs et modalités du suivi : Ce dispositif vise à évaluer le risque de prolifération des cyanobactéries et de leurs toxines, afin de garantir la sécurité sanitaire des usages et d'anticiper les impacts sur la production d'eau potable.

Il permet notamment :

D'adapter les mesures de gestion, telles que la prise d'arrêtés municipaux (interdiction de consommation de poissons, restriction des activités nautiques) ;

D'assurer une vigilance renforcée sur les filières de traitement situées en aval des retenues.

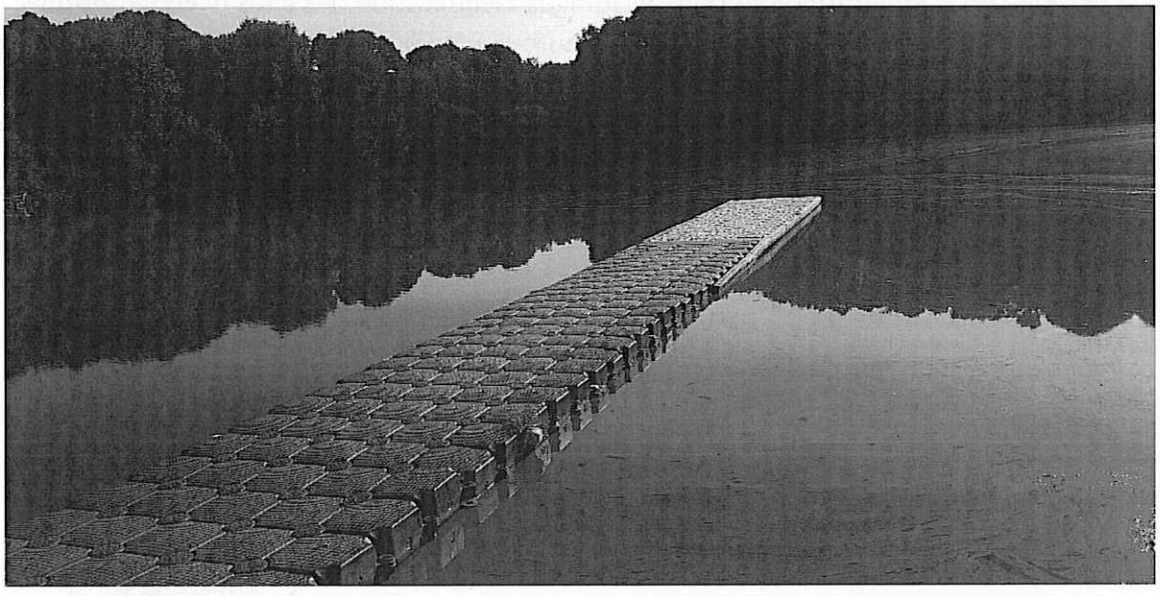
L'année 2025 se caractérise par une intensification des épisodes nécessitant la mise en place de mesures de restriction.

BILAN 2025

- Arguenon - secteur Tournemine : 13 semaines d'alerte 2 (arrêté municipal), contre 4 en 2024
- Blavet : 16 semaines d'alerte 2 contre 11 en 2024
- Gouët : 9 semaines en alerte 2
- Etang de Jugon-les-Lacs : 17 semaines contre 12 en 2024

Ces résultats traduisent une variabilité importante selon les sites, mais confirment une pression accrue sur certains plans d'eau.

Moyens mobilisés : Le coût annuel de ce suivi est estimé à environ 70 000 € pour les trois retenues départementales.



Eutrophisation de la retenue Arguenon

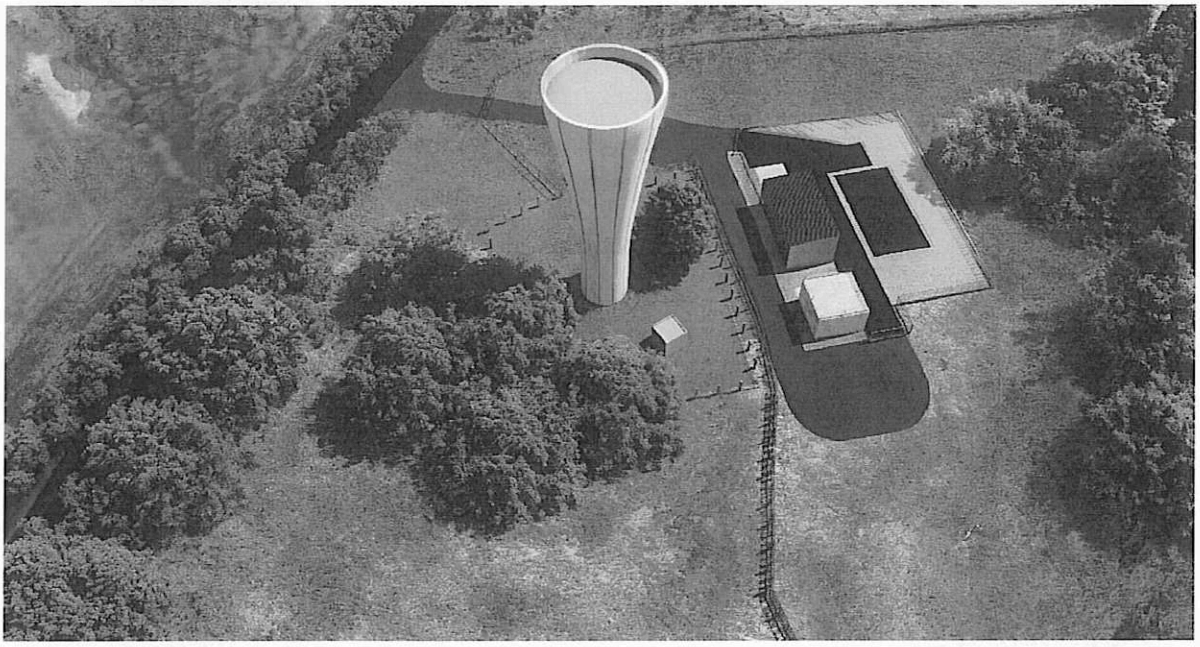
Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Les projets sous maîtrise d'ouvrage du SDAEP 22

En 2025, le service a également assuré la conduite de plusieurs projets en tant que maître d'ouvrage.

Projet de mise en exploitation d'un forage à La Poterie (Lamballe-Armor)

Les études relatives à la mise en exploitation du forage ainsi qu'à l'implantation d'une unité de traitement ont été engagées en 2025. Ce projet vise à sécuriser et diversifier les ressources en eau potable du territoire.



Vue aérienne du projet de mise en exploitation d'un forage à La Poterie (Lamballe-Armor)

Mise en œuvre des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Le SDAEP 22 a également lancé la mise en œuvre de trois PGSSE concernant les ressources départementales ainsi que les retenues du Gouët, de l'Arguenon et du Blavet.

Ces démarches s'inscrivent dans une logique de sécurisation globale de la production d'eau potable, conformément aux exigences réglementaires et aux objectifs de prévention des risques sanitaires. Elles se termineront en 2026.

Révision du plan de gestion des activités du Gouët :

Le plan de gestion de la retenue du Gouët, devenu obsolète, a été révisé par un agent contractuel du SDAEP 22 et finalisé fin 2025. Il fixe un programme d'actions jusqu'en 2030 pour encadrer les usages et la gestion du site (*voir focus page 11*).

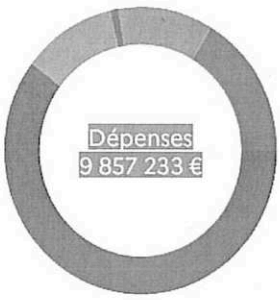
Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Compte financier unique 2025

Section de fonctionnement

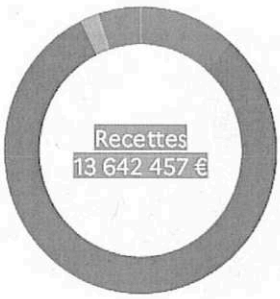
Dépenses : 9 857 233 €

- Charges à caractère général : 5 945 755 €
- Opérations d'ordre de transfert de sections : 1 620 668 €
- Charges exceptionnelles : 1 118 240 €
- Charges de personnel : 1 098 421 €.
- Autres charges de gestion courante : 74 149 €



Recettes : 13 642 457 €

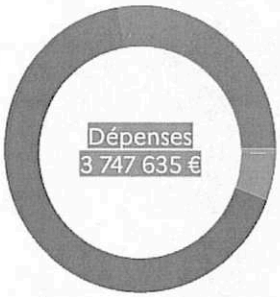
- Ventes : 11 118 480 €
- Excédent d'exploitation reporté : 1 536 979 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 674 101 €
- Produits exceptionnels : 252 410 €
- Atténuations de charges : 32 861 €
- Subventions d'exploitation : 27 579 €



Section d'investissement

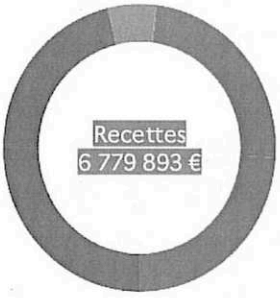
Dépenses : 3 747 635 €

- Immobilisations en cours : 2 489 312 €
- Opérations d'ordre de transfert de section : 674 101 €
- Emprunts et dettes assimilés : 363 131 €
- Immobilisations corporelles : 194 051 €
- Immobilisations incorporelles : 27 040 €



Recettes : 6 779 893 €

- Excédents d'investissement reportés : 3 124 607 €
- Dotations, fond divers et reserve : 1 640 564 €
- Opérations d'ordre de transfert de section : 1 620 668 €
- Subventions d'équipement : 394 054 €



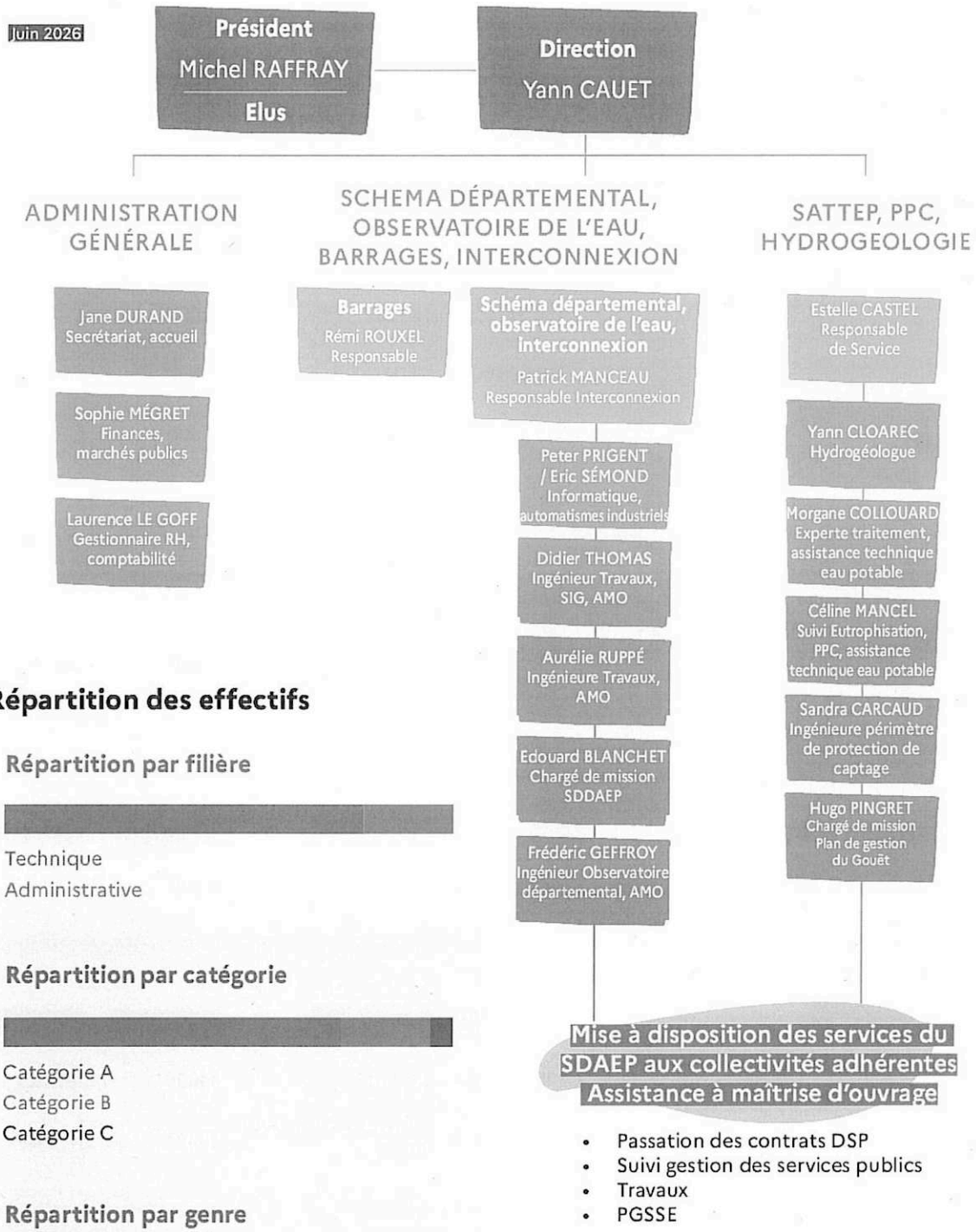
Les ressources financières tarifs 2025

Redevances d'usage de l'interconnexion			
	Non raccordé	Raccordé	Distribution
€ HT / an / abonné	8,74	13,88	+7,70

Achat et vente d'eau			
	Vente Eau Brute	Achat Eau traitée	Vente eau traitée
€ HT / m³	0,034	0,68	0,70

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Organigramme



Répartition des effectifs

Répartition par filière

Technique
Administrative

Répartition par catégorie

Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Répartition par genre



Femme
Homme

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Avis d'attribution des marchés conclus en 2025

Marchés de travaux dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT

Objet du marché	Montant € HT	Attributaires	Code Postal	Notification
Restructuration station de St Hervé	1 223 208,00 €	SAUZET/ TERMABAT/ SEEG/ ACTEMIUM	22170	févr.-25
Travaux continuité écologique Ville Hatte Génie Civil	383 085,00 €	ROUSSEL	22150	mai-25
Travaux continuité écologique Ville Hatte hydromécanique et électricité	703 924,00 €	LE DU	22170	mai-25
Renouvellement canalisation Les Aulnes-Cades	486 910,00 €	SATEC	22980	juil.-25
Construction poste de livraison eau potable Pradig Glas lot 2 Equipements	419 980,00 €	SAUZET/ ACTEMIUM	22170	nov.-25
Construction poste de livraison eau potable Pradig Glas lot 1 Construction	355 483,79 €	SLC/ SCOBAT	22300	nov.-25

Marchés de travaux dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

Objet du marché	Montant € HT	Attributaires	Code Postal	Notification
Remplacement tableau HTA Gouët	86 534,00 €	LE DU	22170	mai-25
Vanne annulaire Bel Air	33 150,00 €	SAUZET	22170	oct.-25
Dévoiement conduite za Plélo	78 703,00 €	REZO OUEST	22170	janv.-26

Marchés de travaux dont le montant est inférieur à 20 000 € HT

Objet du marché	Montant € HT	Attributaires	Code Postal	Notification
Rebouchage et réhab piézo La Poterie	13 775,00 €	AQUASSYS	35120	mars-25

Marché maîtrise œuvre

Objet du marché	Montant € HT	Attributaires	Code Postal	Notification
Travaux St Hervé Kergoff Les Aulnes-Cades	18 500,00 €	OCEAM	44690	févr.-25
Construction station eau potable La Poterie	72 800,00 €	OKARE INGENIERIE/ ACTO	35510	juin-25

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Avis d'attribution des marchés conclus en 2025

Marchés de prestation de services dont le montant est supérieur à 20 000 € HT

Objet du marché	Montant € HT	Attributaires	Code Postal	Notification
Inspection parties immergées St Barthélémy et Arguenon	34 710,00 €	JIFMAR	13100	janv.-25
PGSSE	66 750,00 €	SEC AQUA	17100	mars-25
Barrages de St Barthélémy et Ville Hatte Diagnostic dispositifs auscultation	127 630,00 €	LOG HYDRO	22170	juin-25
Etude d'opportunité et de tracé de canalisations d'interconnexion	144 500,00 €	SAFEGE	35760	juil-25
Exploitation interconnexion lot 1 - 5 ans	1 984 142,46 €	SAUR	22130	déc-25
Exploitation interconnexion lot 2 - 5 ans	1 012 152,45 €	VEOLIA	35400	déc-25
Exploitation interconnexion lot 3 - 5 ans	610 835,00 €	VEOLIA	35400	déc-25
Exploitation interconnexion lot 4 - 5 ans	187 858,70 €	SAUR	22130	déc-25

Marchés de prestations dont le montant est inférieur à 20 000 € HT

Objet du marché	Montant € HT	Attributaires	Code Postal	Notification
Levé topo bassin versant Arguenon	3 240,00 €	EGUIMOS	35470	janv.-25
Mission SPS travaux continuité écologique	4 418,00 €	AG COORDINATION	22170	mars-25
Mission sps Travaux station St Hervé	2 838,00 €	SCOPI	22120	mars-25
Contrôle technique station St Hervé	8 133,00 €	DEKRA	92200	mars-25
Réception forage La Poterie	8 880,00 €	LOG HYDRO	22170	avr.-25
Géologie berges Ville Hatte	7 476,00 €	OOLITE	44690	mai-25
Géologie berges St Barthélémy	5 490,00 €	OOLITE	44690	mai-25
Mission SPS Les Aulnes-Cades	1 008,00 €	SCOPI	22120	juin-25
Etude modification pompage St Barthélémy	13 740,80 €	SAFEGE	35760	juil.-25
Mission SPS construction poste Pradig Glas	4 485,00 €	AG COORDINATION	22170	nov.-25
Mission contrôle technique construction poste Pradig Glas	4 080,00 €	BUREAU VERITAS	92400	nov.-25
Etudes géotechniques La Poterie	17 980,00 €	KORNOG	56000	déc.-25

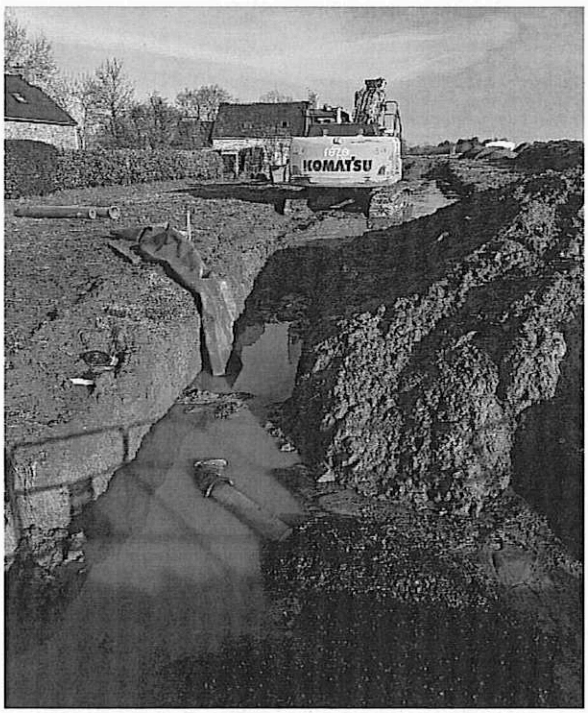
Marchés de fournitures

Objet du marché	Montant € HT	Attributaires	Code Postal	Notification
Titres restaurant	30 000,00 €	UP COOP	92230	janv.-25
1 véhicule électrique	27 868,00 €	RENAULT	22400	janv.-25
Téléphonie mobile	6 080,00 €	PHONER BUSINESS	35500	mars-25
Dommages ouvrage station St Hervé	10 030,40 €	SMABTP	75700	sept.-25

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

Subventions aux collectivités adhérentes

Date	Collectivités	Montant travaux HT	Crédits engagés	Observations
Bureau du 07/02/25	GRACE-UZEL	269 931 € HT	40 489,65 €	Refonte de la station de Patautivy Passage au calcaire terrestre
	GRACE-UZEL	126 242 € HT	37 872,57 €	Refonte de la station de Patautivy Filtre CAG
	SDC DE L'HILVERN	339 295 € HT	10 178,85 €	Programme CVM
Bureau du 14/03/25	SMKBA	28 700 € HT	4 305 €	Etude AVP/PRO relative à l'optimisation et à l'amélioration de la qualité de l'eau traitée par l'usine de Coadernault
	LAMBALLE TERRE ET MER	187 498,44 € HT	28 124,77 €	Travaux de sectorisation du secteur exploité en règle (11 communes) et acquisition de matériels
Bureau du 25/04/25	SMAEP GOAS KOLL TRAOU LONG	114 180 € HT	17 127 €	Mise en place de 6 compteurs de sectorisation et 3 stabilisateurs de pression
	SMKBA	138 448 € HT	11 455 €	Mise en œuvre de la DUP de St Symphorien : suivi administratif, enquête publique, indemnités servitudes PPC, achat parcelles, actes, travaux divers PPI
Bureau du06/06/25	SMKBA	167 300 € HT	16 991 €	Mise en œuvre de la DUP de Ar Poulloudu : suivi administratif, enquête publique, indemnités servitudes PPC, achat parcelles, actes, travaux divers PPI
Bureau du 09/07/25	SIAEP DE L'HYVET	359 957 € HT	10 798,71 €	Renouvellement des canalisations CVM
Bureau du 19/09/25	SIAEP DE LA VIEILLE LANDE	1 550 860 € HT	214 018,68 €	Station de la Bernardais
Bureau 14/11/25	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	183 473 € HT	18 347,30 €	Sectorisation – pose de 15 débitmètres supplémentaires
	LEFF ARMOR COMMUNAUTE	19 230 € HT	2 884,50 €	Révision PPC Virnic – Investigations complémentaires avant définition de l'AAC
	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	50 000 € HT	7 500 €	Diagnostic des forages du site de captage de l'Hôpital à Rospez
	SDC DU LIE	97 963 € HT	9 796,30 €	Schéma directeur AEP
	UZEL PRES L'OUST	35 225 € HT	3 972,50 €	Révision PPC de Kéribet
TOTAL		3 668 302,44 € HT	433 861,83 €	



Déplacement de canalisation en fonte ZA de Plélo



Construction du point de livraison de Pradig Glas (Lannion)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE

PRESSE

Le Télégramme



Jean-Luc Barbo : « L'eau n'est pas une ressource inépuisable »

Le Télégramme

Quel est l'impact de la sécheresse sur la ressource en eau ?



Polluants éternels : comment la Bretagne



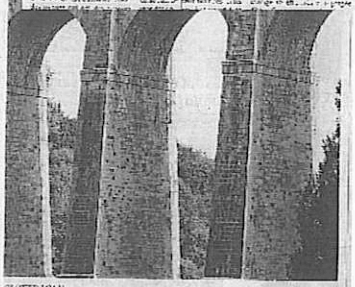
Eaux souterraines : « Il faut qu'il pleuve cet hiver »



Les Côtes-d'Armor face au manque d'eau potable



La consommation d'eau pourrait doubler en 2050



Risques d'inondation : au barrage les délestages s'intensifient

● Le barrage de Saint-Barthélemy joue à plein son rôle d'écrêteur de crues avec les intempéries de ces derniers jours.

Pour éviter les inondations que connaissent les Bretilliens, le Syndicat départemental d'alimentation d'eau potable (SDAEP 22) ajuste les délestages : « On va passer de 15 m³ d'eau par seconde en débit de sortie à 17 m³ par seconde dans la soirée du lundi 27 janvier ».

Le but ? « Préparer la prochaine dépression qui interviendra mercredi mais sans le dépasser », rassure le SDAEP.

Les riverains placés en état de veille

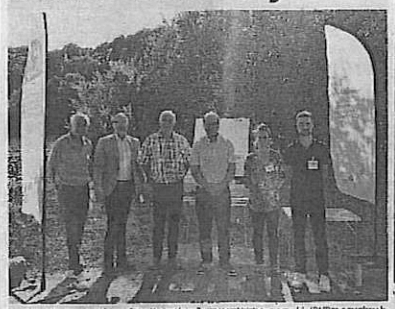
Les riverains du Gouët sont concernés par les délestages. Mais avec ce débit, « les biens et les personnes ne courent aucun risque », précise SDAEP 22. Le risque d'inondation de la vallée démarre de 22 à 23 m³/s.

Mais les riverains ont tout de même été placés en « état de veille ». Indique le syndicat, afin « qu'ils prennent conscience que le débit va encore augmenter ». « On devrait atteindre le maximum de ce qu'on peut faire avant qu'il y ait un impact mais sans le dépasser », rassure le SDAEP.



Alerte aux cyanobactéries au plan d'eau du Pont Noir

Alerte aux cyanobactéries à Saint-Barthélemy



Ouest France

Ce barrage en veille, un rempart anti-cr



Contre la sécheresse, la sobriété s'impose



Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0192-DE



SDAEP 22
6 rue Sophie Germain
22440 PLOUFRAGAN

www.sdaep22.fr
02 96 01 21 40
administration@sdaep22.bzh